



N° 3- 20/01/2011

Plateforme commune intersyndicale

MOT D'ORDRE INTERSYNDICAL

à l'ensemble des agents ATE-TE et contractuels
**DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
DE L'ENVIRONNEMENT**

APPEL A DES SOUTIENS PARLEMENTAIRES

Vous trouverez en annexe un texte sur notre situation de blocage suite au refus de l'administration de mieux prendre en considération nos revendications sur la requalification des postes des catégories C en B et des catégories B et B+ en A, la bonification statutaire versée aux autres corps de police, la résorption des retards de gestion de carrière et le statut des personnels non titulaires.

**L'intersyndicale invite chacun d'entre vous
à rencontrer les parlementaires de son département
pour qu'ils interpellent à nouveau le Gouvernement sur notre situation.**

Pour cela, nous vous proposons le texte ci joint

Contactez vos parlementaires pour qu'ils fassent écho :

- De la reprise de notre mouvement national ;
- de la situation de blocage avec le ministère de l'Ecologie
- mais également du projet de statut des personnels non titulaires qui n'avance pas

La majorité des parlementaires contactés au printemps derniers ont relayé nos revendications au Ministre de l'Ecologie en utilisant les questions écrites au gouvernement présentées à l'assemblée nationale.

**SOYONS DETERMINES FACE A UNE TUTELLE QUI NE NOUS
ENTEND TOUJOURS PAS !**

QUESTION ECRITE

Ministère à interroger : Ecologie, Développement durable, transports et mer

Rubrique : écologie, Développement durable, transport et mer : services extérieurs

Analyse : Police de l'eau et de la nature. Personnel. Carrière

Madame, Monsieur le député

L'intersyndicale des personnels de l'environnement avait attiré votre attention en début d'année 2010 sur la situation des 3 000 personnes que comptent les corps de l'environnement, répartis au sein de plusieurs établissements publics : l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) ainsi que dans les Parcs Nationaux et l'Agence des Aires Marines Protégées.

Nombre de députés que nous avons entretenu ont relayé nos revendications légitimes auprès du ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement durable des transports et de la mer, lors des questions écrites à l'Assemblée Nationale.

Nous vous en remercions vivement. Ceci a permis à l'époque d'activer plus rapidement les négociations et d'en obtenir l'ouverture avec le ministère en question. Nous avons également obtenu une partie de nos revendications sur l'alignement de nos primes pour l'ensemble du corps de l'environnement.

2010 fut l'année de la biodiversité. Il nous semble légitime que notre pays se dote d'une véritable police de l'environnement, apte et soutenue. Ces personnels souhaitent en effet que leur travail soit reconnu à la hauteur de leurs missions et demandaient alors, l'ouverture de négociations pour la requalification de leurs postes des catégories C en B et des catégories B et B+ en A, une revalorisation des grilles indiciaires, avec intégration des primes dans le traitement de base, la bonification statutaire versée aux autres corps de police, la résorption des retards de gestion de carrière.

Après un mouvement social dur et l'intervention des parlementaires, les négociations avec le ministère de tutelle furent ouvertes à partir de mai 2010. Au cours de toutes les réunions de travail, nous nous sommes employés à expliquer notre travail et à démontrer que la majorité des missions de police et techniques que nous réalisons aujourd'hui sont d'un niveau d'une catégorie supérieure. Et ce ne fut pas sans peine, car face à nous, nous avons une majorité de représentants de l'administration qui ne connaissent rien à nos missions réalisées chaque jour sur le terrain et le rôle de conseil que les agents peuvent avoir auprès des collectivités locales.

Après plusieurs remous et boycott de réunions de travail, nous sommes arrivés en fin d'année pour faire la synthèse des travaux. Nous nous sommes entendus dire froidement, en réunion, de la part des représentants du ministère de tutelle, que les missions que nous réalisons actuellement correspondent tout à fait au niveau d'emploi que nous occupons aujourd'hui. Daignant nous attribuer quelques postes de C en B (80) pour l'ensemble des corps de l'Environnement avec blocage des concours de recrutement pendant 2 ans ! Et moins de 10 postes de B en A.

Madame, Monsieur le député, nous intervenons à nouveau auprès de vous pour relayer le désarroi des personnels de l'Environnement, qui ne comprennent pas que leur ministère de tutelle les traite de cette façon et ne reconnaisse pas à sa juste valeur les métiers et missions qui sont réalisées pour son compte. Le mouvement social a, de nouveau repris depuis le 15 janvier dans tous les services des établissements publics concernés avec des actions qui vont se durcir au fil des semaines sur tout le territoire et l'extension immédiate de ce mouvement aux personnels non-titulaires en attente de la sortie d'un nouveau statut.

Nous vous demandons d'avoir l'obligeance de transmettre le message suivant au ministre, au gouvernement.

L'intersyndicale des personnels de l'environnement vous prie de recevoir ses respectueuses salutations

Madame la Ministre, comptez-vous permettre une reconnaissance de ces personnels techniques de l'environnement par la revalorisation de leurs carrières ?

Si oui, pourquoi vos services ont-ils répondu par une fin de non recevoir après des négociations organisées, à votre demande, tout au long de l'année 2010 avec les représentants des personnels de ces corps de l'Environnement ?

Si non, êtes vous à l'origine de ce refus d'améliorer les carrières de la majorité de ces personnels ? Et pourquoi ?

Madame la Ministre, le statut finalisé des personnels de l'environnement non titulaires a été déposé auprès du ministère de la Fonction publique et du Budget depuis plusieurs mois mais rien ne bouge ! Comptez-vous accélérer le processus pour que ces personnels puissent bénéficier rapidement d'un statut actualisé ?

Exemple d'une réponse parmi beaucoup d'autres du ministre d'Etat J.L.Borloo



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NEGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

30 MARS 2010

Le ministre d'État

Paris, le

26 MARS 2010

Référence : CP/A10004835-D10005723
Vos réf : ALL/FLG/10.0031

Madame la Députée,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation professionnelle des agents techniques de l'environnement et des techniciens de l'environnement.

Soyez assurée de l'attention avec laquelle j'ai pris connaissance de votre courrier. J'attache, en effet, une très grande importance à l'amélioration du suivi de la carrière de ces corps qui est une condition première au bon exercice des missions de mon département ministériel.

Les organisations syndicales représentatives ont été reçues à deux reprises, les 4 et 16 février 2010, par la direction des ressources humaines (DRH) et la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), en présence des établissements publics concernés.

L'administration a apporté des réponses précises aux revendications des personnels avec, sur certains points, des avancées significatives, notamment en ce qui concerne la revalorisation indemnitaire des agents.

Par ailleurs, des groupes de travail composés de représentants de la DGALN, de la DRH, des établissements publics et des organisations syndicales vont se mettre en place dès le mois de mars, et examiner toutes les pistes proposées pour permettre de faire évoluer les métiers, les compétences et la carrière des agents techniques de l'environnement et des techniciens de l'environnement.

Soyez assurée de la vigilance avec laquelle je continuerai de suivre la conduite de cette démarche que je souhaite voir se dérouler dans les meilleures conditions de dialogue.

Je vous prie de croire, Madame la Députée, à l'assurance de mes respectueux hommages.

Jean-Louis BORLOO

Madame Annick LE LOCH
Députée du Finistère
Conseillère générale du Finistère
Résidence Pierre Pichavant - Bât A
12 rue du Prat
29120 PONT-L'ABBE